



Assemblée générale

Distr. générale
25 novembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 163 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération hybride**Union africaine-Nations Unies au Darfour**

Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020

Note du Secrétaire général

I. Introduction

1. La présente note renferme une demande d'autorisation d'engagement de dépenses, avec mise en recouvrement, d'un montant total brut de 130 227 800 dollars (montant net : 126 431 000 dollars) aux fins du fonctionnement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020, comme expliqué aux sections II et III ci-après.

2. Dans sa résolution [2495 \(2019\)](#) du 31 octobre 2019, le Conseil de sécurité a pris note du rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ([S/2019/816](#)) et de la lettre datée du 22 octobre 2019 adressée au Secrétaire général des Nations Unies par le Gouvernement soudanais, et décidé de proroger jusqu'au 31 octobre 2020 le mandat de la MINUAD. Il a également décidé que la MINUAD continuerait de s'acquitter du mandat énoncé dans la résolution [2429 \(2018\)](#) et, conformément aux tâches existantes et en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, concentrerait ses efforts sur : a) l'appui au processus de paix ; b) l'appui aux activités de consolidation de la paix, y compris le renforcement des équipes chargées de la liaison avec les États et leur extension au Jebel Marra ; et c) la protection des civils.

3. Dans la même résolution, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine de lui présenter, au plus tard le 31 janvier 2020, un rapport spécial consacré aux questions suivantes : a) l'évaluation de la situation sur le terrain ; l'état d'avancement du processus de paix ; la situation des bases d'opérations déjà restituées par la MINUAD ; des recommandations sur les mesures à prendre concernant la réduction des effectifs de la MINUAD ; et b) les options concernant la mise en place d'une présence de suivi de la MINUAD, compte tenu des vues et des besoins du Gouvernement soudanais.



4. Au paragraphe 7 de la résolution [2495 \(2019\)](#), le Conseil a annoncé qu'il avait l'intention, compte tenu des conclusions du rapport spécial demandé au paragraphe 6 de la résolution, de se prononcer, d'ici au 31 mars 2020, sur les mesures à prendre concernant le retrait et la sortie responsables de la MINUAD conformément au paragraphe 1 de la résolution, et qu'il entendait adopter à la même occasion une résolution établissant la présence de suivi de la MINUAD.

5. Le Secrétaire général propose des modalités de financement de la MINUAD pour le premier trimestre de 2020, permettant de doter l'Opération de ressources suffisantes pour qu'elle continue de s'acquitter de son mandat. Ce trimestre sera une période de consolidation, puisque le Secrétaire général attend les décisions du Conseil, escomptées après une évaluation de la situation sur le terrain, sur les modalités de retrait de l'Opération.

II. Mandat et hypothèses budgétaires

A. Considérations générales

6. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUAD dans sa résolution [1769 \(2007\)](#). Il a autorisé la dernière prorogation en date, jusqu'au 31 octobre 2020, dans sa résolution [2495 \(2019\)](#).

7. L'Opération a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir parvenir à une solution politique viable et à une sécurité durable au Darfour.

8. L'Opération est dirigée par le Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU, qui a rang de secrétaire général adjoint. Il est appuyé par une adjointe, qui a rang de sous-secrétaire général. Les opérations militaires sont dirigées par le Commandant de la Force, qui a rang de sous-secrétaire général et son adjoint (D-2). La Division de la Police est quant à elle dirigée par le chef de la police (D-2) et son adjoint (D-1).

B. Hypothèses budgétaires

9. Le montant des ressources demandées pour le trimestre considéré est calculé sur la base du mandat actuel de la MINUAD, qui intègre une approche systémique pour le Darfour, dont un cadre de transition pour la réduction des effectifs et le retrait de l'Opération. Le cadre de transition proposé à l'échelle du système vise à apporter des solutions durables aux facteurs critiques de conflit, en agissant dans quatre domaines jugés déterminants si l'on veut prévenir une résurgence du conflit et permettre au Gouvernement, à l'équipe de pays des Nations Unies, aux partenaires de la société civile et aux acteurs de la communauté internationale de préparer comme il convient le retrait de la Mission. Les résultats obtenus à ce jour confirment la validité de la stratégie consistant à tirer parti des équipes chargées de la liaison avec les États pour s'attaquer, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autorités soudanaises, aux causes fondamentales du conflit et prévenir la reprise du conflit. Ces équipes ont contribué à renforcer la présence et les activités de l'équipe de pays des Nations Unies au Darfour, tout en renforçant les capacités des tribunaux ruraux locaux en matière de règlement des différends intercommunautaires. Elles ont également permis d'améliorer l'efficacité globale du système judiciaire, en particulier au Darfour septentrional et au Darfour oriental. Pour que la planification de la transition soit mieux coordonnée, la MINUAD a créé une cellule de transition conjointe avec l'équipe de pays des Nations Unies.

10. Au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020, l'Opération concentrera ses activités, dans les limites de son mandat et de ses moyens, sur la réalisation des priorités stratégiques redéfinies ci-après, approuvées par le Conseil dans sa résolution [2495 \(2019\)](#) : a) l'appui au processus de paix, notamment à la médiation entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés du Darfour ; le travail de la Commission de paix nationale ; le soutien à la mise en œuvre de tout accord de paix, conformément à la priorité stratégique actuelle du Gouvernement soudanais, qui cherche à instaurer une paix juste et globale ; b) l'appui aux activités de consolidation de la paix, y compris le renforcement des équipes chargées de la liaison avec les États et leur extension au Jebel Marra ; et c) la protection des civils ; la surveillance des droits de l'homme et la communication d'informations sur les atteintes à ces droits, notamment les violences sexuelles et fondées sur le genre et les violations graves commises contre des enfants ; la facilitation de l'aide humanitaire et la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire ; l'appui à la création des conditions de sécurité nécessaires au retour volontaire, éclairé, sûr, digne et durable des réfugiés et des personnes déplacées ou, le cas échéant, à leur intégration au niveau local ou à leur réinstallation dans un autre lieu.

11. En attendant que le Conseil de sécurité se prononce sur le rapport spécial qu'il a demandé dans sa résolution [2495 \(2019\)](#), l'Opération continuera d'appliquer les recommandations figurant dans les rapports spéciaux du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU sur l'examen stratégique de la MINUAD ([S/2018/530](#), [S/2019/445](#) et [S/2019/816](#)), dont le Conseil a pris note dans ses résolutions [2429 \(2018\)](#), [2479 \(2019\)](#) et [2495 \(2019\)](#) respectivement. Dans le cadre de l'exécution de son mandat pendant la période considérée, l'Opération tiendra compte des nouvelles réalités politiques au Soudan, appuiera les priorités définies par le Gouvernement de transition soudanais et s'inspirera de l'approche systémique pour le Darfour, conformément à la résolution [2495 \(2019\)](#) du Conseil.

12. Le cadre de transition restera axé sur l'élaboration de solutions durables tenant compte des facteurs de conflit majeurs. Les équipes chargées de la liaison avec les États continueront de faciliter la planification et l'exécution conjointes des activités relevant des domaines prioritaires, dans les quatre capitales d'États, à savoir El Fasher, Nyala, Daein et El Geneina. En outre, des fonctions de liaison avec les États seront établies à Zalingei et à Golo dans le cadre de l'élargissement envisagé dans la résolution [2495 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité. L'élargissement à la région du Jebel Marra des fonctions de liaison avec les États vise à renforcer la présence de l'équipe de pays et sa capacité d'appuyer les capacités du Gouvernement dans trois domaines : l'atténuation des facteurs de risque et de menace dans le cadre de la stratégie de transition de l'Opération concernant la sécurité ; le règlement des conflits intercommunautaires et fonciers, en particulier dans les zones à haut niveau de tension ; et les questions relatives à la primauté du droit et aux droits de la personne.

13. Conformément à la résolution [2495 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, l'Opération maintiendra son effectif militaire actuel de 4 050 hommes. La composante Police maintiendra son effectif actuel de 2 500 policiers, dont 760 policiers hors unités constituées et 11 unités de police constituées comptant au maximum 1 740 policiers (6 unités de police constituées de 140 policiers chacune, 1 unité de police de 160 policiers, 3 unités de police constituées de 180 policiers chacune et 1 unité de police constituée de 200 policiers).

14. Compte tenu des importantes restructurations réalisées à ce jour, la première moitié de l'exercice 2019/20 est une période de stabilisation et de consolidation jusqu'au retrait définitif de l'Opération prévu à la fin de 2020, sous réserve des décisions du Conseil de sécurité.

15. Du 1^{er} janvier au 31 mars 2020, la composante militaire de la MINUAD opérera à partir de sept bases d'opération (Zalingei, Nertiti, Kass, Manawashei, Sortony, Kabkabiya et Khor Abeche), d'une base opérationnelle temporaire à Golo et d'une base de soutien logistique à El Fasher, le siège de l'Opération étant à Zalingei. Elle sera constituée de quatre bataillons d'infanterie, dont un bataillon de réserve en poste à Zalingei, d'une compagnie de police militaire, d'une compagnie de quartier général, d'une unité d'hélicoptères de manœuvre militaires à El Fasher, d'une compagnie du génie polyvalente et d'une formation sanitaire de niveau II à Kabkabiya (Darfour septentrional).

16. La composante militaire s'emploiera, comme précédemment, à instaurer un climat de stabilité et de sécurité au Darfour, à protéger les civils menacés, à prévenir les attaques armées et à concourir à l'application des accords de paix, en utilisant toutes les capacités et les moyens disponibles, selon que de besoin. Les opérations de sécurité viseront à contribuer à protéger les civils contre les attaques physiques, à assurer la sécurité du personnel et du matériel des Nations Unies et du personnel associé et à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.

17. La composante Police continuera de contribuer à la protection physique des civils et à la facilitation de l'aide humanitaire et de mener des patrouilles de haute visibilité dans les camps de déplacés, les zones limitrophes des camps et les zones de retour, ainsi que le long des couloirs de migration, en particulier ceux utilisés par les femmes et les enfants. Elle continuera d'assurer également la protection armée du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire lors des missions d'évaluation et d'observation, d'instaurer un environnement protecteur en coordonnant le renforcement et la formation de la police soudanaise au Darfour et d'effectuer des patrouilles conjointes avec la police soudanaise pour permettre le transfert en bon ordre des responsabilités, à mesure que l'Opération réduit ses effectifs en vue de son retrait, et de mener des initiatives de police de proximité axées notamment sur la lutte contre la violence sexuelle et sexiste et la protection de l'enfance, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies.

18. L'Opération continuera d'entreprendre des activités de fond, dans le cadre de son mandat défini dans la résolution [2495 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité. L'environnement politique actuel et les changements en cours au Soudan, après l'éviction d'Omar Hassan Béchir du pouvoir le 11 avril 2019, offrent une occasion unique de mettre fin aux conflits armés et d'instaurer une paix globale au Soudan, y compris au Darfour. Dans la déclaration constitutionnelle du 17 août 2019, qui régit la transition au Soudan, il est indiqué que la priorité absolue est la paix dans le pays. En conséquence, le 11 septembre 2019, le Gouvernement de transition et le Front révolutionnaire soudanais ont signé la Déclaration de Djouba sur les mesures de confiance en prévision des négociations, dans laquelle ils ont convenu de mettre fin aux conflits au Soudan par la négociation et la signature d'un accord global. À cette fin, les parties ont tenu des pourparlers de paix à Djouba, du 14 au 21 octobre 2019, et une série d'accords ont été signés, notamment sur la prolongation de trois mois de la cessation des hostilités. Les parties ont également demandé au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et au Conseil de sécurité de l'ONU de donner un nouveau mandat pour les négociations, indiquant qu'il était nécessaire que l'Union africaine et l'ONU accompagnent le processus de paix.

19. Compte tenu de ce qui précède et conformément à la résolution [2495 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, l'Opération appuiera le processus de paix, notamment la médiation en cours entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés du Darfour, la Commission nationale de paix et l'application de tout accord de paix, conformément à la priorité stratégique actuelle du Gouvernement soudanais.

20. En coordination avec l'Union africaine, l'Opération fournira des services de secrétariat aux pourparlers de paix en cours. Il appuiera également la Commission nationale pour la paix nouvellement créée, notamment par des activités de plaidoyer, l'élaboration de politiques, le renforcement des capacités et la fourniture de services logistiques. L'Opération s'attachera à faciliter la participation des acteurs non étatiques aux négociations de paix, en particulier les femmes, les jeunes, les représentants de la société civile et les personnes déplacées. À cet égard, outre ses activités de plaidoyer politique et l'appui technique et logistique qu'elle fournira pour faciliter la participation de ces groupes aux négociations politiques et aux négociations de paix, l'Opération concevra des programmes de renforcement des capacités pour la conduite des négociations de paix et organisera des activités connexes (formations et ateliers) pour tous les acteurs concernés du processus de paix au Darfour, notamment les mouvements armés et autres acteurs non étatiques.

21. L'Opération appuiera l'élaboration et l'application de programmes concernant les arrangements de sécurité convenus, y compris le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés.

22. L'Opération continuera de renforcer les capacités en matière de droits de la personne des organismes publics, des organisations de la société civile et des associations locales ; elle fournira un appui aux institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de la personne et aux mécanismes de justice transitionnelle aux fins de la sauvegarde des processus de paix et politiques, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de la personne. De plus, la MINUAD collaborera avec les pouvoirs publics, la Commission vérité, justice et réconciliation, la Commission foncière du Darfour, les administrations autochtones, les organisations de la société civile, les mécanismes de médiation locaux et des personnalités et des groupes influents en vue de contribuer à la prévention, à l'atténuation et au règlement des conflits intercommunautaires.

23. L'Opération collaborera étroitement avec les entités des Nations Unies dans la région ainsi qu'avec les intervenants extérieurs, pour qu'un appui régional et international coordonné soit apporté au processus de paix et de médiation au Darfour.

24. Pendant la phase de transition, le plan de communication stratégique de l'Opération reposera sur un dispositif dynamique de diffusion de l'information.

25. En plus des activités de fond qu'elle entreprendra du 1^{er} janvier au 31 mars 2020, l'Opération réalisera des activités opérationnelles d'importance capitale, telles que la dépollution de l'environnement et la biodépollution, l'élimination sans risque des déchets solides grâce à son site de basculement Zam, la rationalisation de son parc de véhicules et l'exploitation et l'entretien de 14 aéronefs (2 à voilure fixe et 12 hélicoptères).

III. Ressources nécessaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020

26. Afin d'optimiser les ressources compte tenu de la situation financière de l'Organisation, le montant estimatif des crédits demandés pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 permettra à l'Opération de disposer de ressources suffisantes pour continuer à s'acquitter de son mandat.

27. Un projet de budget détaillé pour l'exercice 2019/20 sera établi et soumis pour examen à l'Assemblée générale, à la première partie de la reprise de sa soixante-quatorzième session. Dans l'intervalle, l'Opération tiendra pleinement compte des

décisions prises par le Conseil et couvrant tout l'éventail des opérations de la MINUAD pendant l'exercice 2019/20.

A. Ressources humaines

Ressources humaines

	Effectif autorisé du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2019	Déploiement prévu ^a		
		janvier 2020	février 2020	mars 2020
Observateurs militaires	55	49	49	49
Contingents	3 995	4 001	4 001	4 001
Police des Nations Unies	760	760	760	760
Unités de police constituées	1 740	1 740	1 740	1 740
Personnel recruté sur le plan international	531	531	531	531
Personnel recruté sur le plan national	878	878	878	878
Emplois de temporaire	97	97	97	97
Volontaires des Nations Unies	68	68	68	68
Personnel fourni par des gouvernements	6	6	6	6
Total	8 130	8 130	8 130	8 130

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

28. Conformément à la résolution 2495 (2019), pendant la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020, l'Opération maintiendra les plafonds actuels de 4 050 militaires et 2 500 policiers. La composition de l'effectif militaire autorisé par le Conseil sera ajustée pendant la période considérée en fonction des besoins opérationnels. Au 1^{er} janvier 2020, le nombre d'observateurs militaires déployés baissera de 55 à 49, le nombre de militaires augmentant d'autant pour passer de 3 995 à 4 001.

29. Pendant la période considérée, l'effectif civil comptera un maximum de 1 580 membres (531 recrutements internationaux, 878 recrutements nationaux, 68 Volontaires des Nations Unies, 97 emplois de temporaire et 6 membres du personnel fournis par des gouvernements).

30. Le montant estimatif des ressources nécessaires pendant la période considérée a été calculé sur la base des besoins effectifs prévus du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 et comprend les crédits nécessaires à la réalisation de diverses activités pendant ce trimestre, dont les relèves du personnel en tenue, le recrutement d'un consultant chargé d'organiser une formation sur la réduction des effectifs et la liquidation, les activités de dépollution de l'environnement et de régénération biologique des sols, la rénovation des véhicules et du matériel en excédent, l'achat de matériel informatique et communications et les autres activités prévues au programme.

B. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses 2018/19</i>	<i>Montant alloué 1^{er} juillet- 31 décembre 2019</i>	<i>Dépenses prévues 1^{er} janvier- 31 mars 2020</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	2 980,5	1 102,1	392,1
Contingents	248 969,5	70 045,3	36 142,5
Police des Nations Unies	37 247,1	16 615,3	6 189,9
Unités de police constituées	54 075,4	27 658,2	14 203,7
Total partiel	343 272,5	115 420,90	56 928,2
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	131 618,7	49 952,4	26 867,1
Personnel recruté sur le plan national	71 957,0	15 072,3	9 824,2
Volontaires des Nations Unies	5 770,8	2 070,2	1 056,3
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	6 784,7	2 761,8	1 593,1
Personnel fourni par des gouvernements	522,8	150,3	63,3
Total partiel	216 654,0	70 007,00	39 404,0
Dépenses opérationnelles			
Observateurs électoraux civils	–	–	–
Consultants et services de consultants	10,3	49,1	156,9
Voyages	3 225,4	1 313,9	–
Installations et infrastructures	36 347,4	12 013,4	3 722,7
Transports terrestres	5 603,5	2 047,4	843,0
Opérations aériennes	55 202,9	22 782,3	10 202,7
Opérations maritimes ou fluviales	179,7	–	–
Communications et informatique	16 472,4	6 030,8	3 918,8
Services médicaux	740,8	358,1	241,0
Matériel spécial	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	37 268,7	27 948,0	14 810,5
Projets à effet rapide	–	–	–
Total partiel	155 051,1	72 543,0	33 895,6
Montant brut	714 977,6	257 970,9	130 227,8
Recettes provenant des contributions du personnel	21 180,6	6 924,8	3 796,8
Montant net	693 797,0	251 046,1	126 431,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–
Montant total	714 977,6	257 970,9	130 227,8

C. Analyse des ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses prévues</i>
Observateurs militaires	392,1

31. Un montant estimatif de 392 100 dollars est demandé au titre du déploiement de 49 observateurs militaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020, afin que l'Opération puisse continuer ses efforts entrepris pour instaurer un environnement stable et sûr au Darfour. Ce montant comprend l'indemnité de subsistance (missions) et d'autres dépenses connexes afférentes au déploiement prévu de 49 observateurs militaires ainsi que des crédits au titre de la relève de la moitié des observateurs militaires au cours du trimestre.

32. En outre, un coefficient délais de déploiement de 30 % a été pris en compte dans le calcul des dépenses prévues, pour refléter les récents déploiements.

	<i>Dépenses prévues</i>
Contingents	36 142,5

33. Un montant estimatif de 36 142 500 dollars est demandé au titre du déploiement de 4 001 militaires pendant la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020. Pendant cette période, la composante militaire continuera ses efforts entrepris pour instaurer un climat de stabilité et de sécurité au Darfour, protéger les civils menacés, prévenir les attaques armées et concourir à l'application des accords de paix en utilisant tous les moyens et ressources disponibles, compte dûment tenu de la réduction précitée des effectifs militaires. Les ressources demandées comprennent les montants prévus au titre des remboursements aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard, du matériel appartenant aux contingents et d'autres dépenses connexes au titre du déploiement prévu de 4 001 militaires. Les crédits demandés pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 tiennent également compte du montant estimatif de l'ajustement, qui serait opéré au titre des déductions appliquées si du matériel appartenant aux contingents manquait, était retardé ou ne fonctionnait pas, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale.

34. En outre, un coefficient délais de déploiement de 0 % a été pris en compte dans le calcul des dépenses prévues, pour refléter les récents déploiements.

	<i>Dépenses prévues</i>
Police des Nations Unies	6 189,9

35. Un montant estimatif de 6 189 900 dollars est demandé au titre du déploiement de 760 policiers hors unités constituées pendant la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020. Pendant cette période, ces policiers effectueront des patrouilles de sécurité pour la protection des personnes déplacées et mèneront des opérations de police de proximité dans la région de Jebel Marra. Les prévisions de dépenses comprennent l'indemnité de subsistance (missions) et d'autres dépenses connexes afférentes au déploiement de 760 policiers des Nations Unies ainsi que des crédits au titre de la relève de la moitié des policiers des Nations Unies au cours du trimestre.

36. En outre, un coefficient délais de déploiement de 23,0 % a été pris en compte dans le calcul des dépenses prévues, pour refléter les récents déploiements.

Dépenses prévues

Unités de police constituées

14 203,7

37. Un montant estimatif de 14 203 700 dollars est demandé au titre du déploiement de 1 740 membres d'unités de police constituées pendant la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2020. Pendant cette période, les membres d'unités de police constituées effectueront des patrouilles pour protéger les personnes déplacées et fournir un appui de réserve et une protection aux policiers des Nations Unies, assureront la sécurité des installations de la MINUAD et des escortes humanitaires et constitueront une cellule de déploiement rapide dans la région du Jebel Marra. Le montant demandé comprend des crédits afférents au remboursement aux gouvernements des dépenses relatives aux unités de police constituées, du matériel appartenant aux contingents et d'autres dépenses connexes dans le cadre du déploiement de 1 740 policiers appartenant à des unités constituées. Les crédits demandés pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 tiennent également compte du montant estimatif de l'ajustement, qui serait opéré au titre des déductions appliquées si du matériel appartenant aux contingents manquait, était retardé ou ne fonctionnait pas, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale.

38. En outre, un coefficient délais de déploiement de 6,0 % a été pris en compte dans le calcul des dépenses prévues, pour refléter les récents déploiements.

Dépenses prévues

Personnel recruté sur le plan international

26 867,1

39. Un montant estimatif de 26 867 100 dollars est demandé pour couvrir les traitements et autres frais connexes afférents à 531 postes soumis à recrutement international pendant la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020. En outre, un taux de vacance de postes de 6,0 % a été pris en compte dans le calcul des dépenses prévues, pour refléter les récents déploiements.

Dépenses prévues

Personnel recruté sur le plan national

9 824,2

40. Un montant estimatif de 9 824 200 dollars est demandé pour couvrir les traitements et autres dépenses afférentes à 878 postes soumis à recrutement national, dont 124 postes d'administrateur et 754 postes d'agent des services généraux, pendant la période considérée. Les prévisions de dépenses tiennent compte des taux de vacance de postes de 0 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et de 1,0 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, pour refléter les récents déploiements.

Dépenses prévues

Volontaires des Nations Unies

1 056,3

41. Un montant estimatif de 1 056 300 dollars est demandé pour couvrir les traitements et autres frais connexes afférents à 68 postes de Volontaires pendant la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020. Les Volontaires des Nations Unies continueront de faire partie intégrante de la composante Appui de l'Opération et

participeront à certaines des fonctions essentielles liées au retrait de l'Opération, concernant notamment l'ingénierie et la gestion et l'entreposage du matériel. En outre, un taux de vacance de postes de 3,0 % a été pris en compte dans le calcul des dépenses prévues, pour refléter les récents déploiement.

Dépenses prévues

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 593,1
---	---------

42. Un montant estimatif de 1 593 100 dollars est demandé pour financer 97 emplois de temporaire (autres que pour les réunions), dont 16 soumis à recrutement international, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et 80 postes d'agent des services généraux, pendant la période considérée. Ces 97 emplois permettront à la MINUAD de continuer d'assumer des fonctions critiques en matière de gestion des installations, notamment en ce qui concerne la fermeture prévue de ses locaux.

43. Les prévisions de dépenses tiennent compte des taux de vacance de postes de 0 % pour les administrateurs recrutés sur le plan international, de 0 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et de 1,0 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, pour refléter les récents déploiements.

Dépenses prévues

Personnel fourni par des gouvernements	63,3
---	------

44. Un montant de 63 300 dollars est demandé pour financer 6 postes de personnel fourni par des gouvernements pendant la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020. En outre, un taux de vacance de postes de 0 % a été pris en compte dans le calcul des dépenses prévues, pour refléter les récents déploiements.

Dépenses prévues

Consultants et services de consultants	156,9
---	-------

45. Un montant estimatif de 156 900 dollars est demandé au titre des services de consultants individuels pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020, comprenant les dépenses afférentes au recrutement de divers consultants individuels dans les domaines de la médiation, des droits de la personne et de la violence sexuelle liée aux conflits, ainsi que d'un(e) spécialiste des questions de genre (les femmes et la paix et la sécurité) et des questions liées à l'état de droit, au système judiciaire et à l'administration pénitentiaire.

Dépenses prévues

Voyages	—
----------------	---

46. L'Opération estime que le solde non utilisé de 661 560 dollars au 29 octobre 2019 est suffisant pour couvrir les frais de voyage et de formation jusqu'au 31 mars 2020.

Dépenses prévues

Installations et infrastructures	3 722,7
---	---------

47. Un montant estimatif de 3 722 700 dollars est demandé au titre des installations et des infrastructures pour la période 1^{er} janvier au 31 mars 2020. Il s'agit

essentiellement des crédits nécessaires à l'achat d'essence, de carburant et de lubrifiant pour les groupes électrogènes de la MINUAD. Ce montant comprend également des crédits au titre de la dépollution de l'environnement et de la régénération biologique des sites de l'Opération.

Dépenses prévues

Transports terrestres	843,0
------------------------------	-------

48. Un montant estimatif de 843 000 dollars est demandé au titre des transports terrestres pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020. Ce montant couvre essentiellement l'exploitation et l'entretien des véhicules appartenant à l'ONU et inclut les crédits au titre des réparations, de l'entretien et des pièces de rechange essentiels pour remettre en état les véhicules et le matériel en excédent, avant leur transfert à d'autres missions, selon que de besoin.

Dépenses prévues

Opérations aériennes	10 202,7
-----------------------------	----------

49. Un montant estimatif de 10 202 700 dollars est demandé au titre des opérations aériennes pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020. L'Opération devra assurer l'entretien et l'exploitation de 2 avions et de 12 hélicoptères pendant le trimestre considéré, en vue de fournir tous les services connexes, concernant notamment le transport de passagers et de marchandises, les patrouilles et missions d'observation, les opérations de recherche, de sauvetage, d'évacuation des blessés et d'évacuation sanitaire.

Dépenses prévues

Communications et informatique	3 918,8
---------------------------------------	---------

50. Un montant estimatif de 3 918 800 dollars est demandé au titre de cette rubrique pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020. Ces dépenses comprennent les crédits au titre des communications par réseaux commerciaux, d'un accord de service relatif au matériel de communication (déchets d'équipements électriques et électroniques), de l'entretien et de la réparation du matériel de communication existant, des pièces de rechange, des frais de logiciel ainsi que des services communications et informatique nécessaires pour que la MINUAD soit opérationnelle pendant le trimestre considéré.

Dépenses prévues

Services médicaux	241,0
--------------------------	-------

51. Un montant estimatif de 241 000 dollars est demandé au titre des services médicaux pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020.

Dépenses prévues

Fournitures, services et matériel divers	14 810,5
---	----------

52. Un montant estimatif de 14 810 500 dollars est demandé au titre de cette rubrique pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020. Il couvre principalement les services de détection des mines et de déminage, le fret et les dépenses connexes, les services contractuels et d'autres activités relatives aux programmes.

53. Pour la période considérée, un montant de 10 234 500 dollars devrait servir à financer d'autres activités relatives aux programmes, dont un montant de 9 156 900 dollars qui permettrait à l'équipe de pays des Nations Unies, avec l'appui de la MINUAD, de continuer de mener des activités liées aux fonctions de liaison avec les États. Au cours du trimestre, ces activités continueront de porter sur l'état de droit ; la résilience et les moyens de subsistance ou solutions durables concernant les populations déplacées et les communautés d'accueil ; la fourniture immédiate de services aux personnes déplacées et les droits de la personne.

54. En outre, un montant de 1 077 600 dollars est demandé pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 afin d'appuyer d'autres activités relatives aux programmes dans la région de Jebel Marra, dont les activités en faveur du renforcement de la paix, du redressement, de la stabilité et de la sécurité des populations.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

55. **Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de l'Opération hybride Union africaine-Organisation des Nations Unies au Darfour se présentent comme suit :**

a) **Autorisation donnée au Secrétaire général d'engager des dépenses d'un montant n'excédant pas 130 227 800 dollars aux fins du fonctionnement de l'Opération pendant la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 ;**

b) **Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus.**
